

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **25 (1978)**

Heft 6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Association professionnelle suisse de protection civile des villes

Rapport annuel 1977/1978

Dans le rapport annuel présenté lors de l'assemblée générale de 1977 à Genève, notre collègue Reist relevait l'importance que nos autorités et la population suisse devraient accorder à la protection civile et l'urgence de la rendre opérationnelle.

La situation internationale, pour n'être pas plus dangereuse qu'il y a un an, demeure préoccupante. Les sommes insensées consacrées dans le monde à l'armement, 560 milliards de francs en 1974 seulement, ne sont pas en régression, bien au contraire, et la menace d'un conflit plane toujours aussi lourdement sur nos têtes. Il ne faut pas se faire d'illusions dans ce domaine, tout en espérant que nos précautions demeureront inutiles. Encore convient-il de les prendre au sérieux pour parer à tout événement pouvant survenir à plus ou moins longue échéance.

On ne pourra guère nous reprocher de ne pas faire tout ce qui est en notre pouvoir dans ce sens: notre tâche est d'ordre technique et nous nous efforçons d'améliorer notre préparation en personnel, en matériel et en installations dans la mesure où nous sont accordés les moyens nécessaires.

Activité

Votre comité s'est réuni à cinq reprises depuis la dernière assemblée. Voici les principaux objets qu'il a examinés en dehors des affaires courantes.

1. *Examen des avant-projets d'ordonnance sur la protection civile.* C'est le lieu de rappeler que la loi fédérale révisant la législation en la matière a été adoptée par les Chambres fédérales le 7 octobre 1977. Elle est entrée en vigueur le 1er février 1978, aucun référendum n'ayant heureusement été lancé. Elle ne sera pratiquement applicable que lorsque l'ordonnance relative entrera en vigueur. Il est prévu qu'elle le sera au 1er janvier 1979, date que nous attendons avec une certaine impatience.

Le projet d'ordonnance a été soumis aux cantons qui doivent présenter leurs observations avant le 31 juillet prochain. Votre comité, qui a déjà formulé un certain nombre de propositions pour les avant-projets, est

encore consulté sur le projet définitif. Il se réunira prochainement pour son étude.

Dans l'ensemble, nous pouvons estimer que les modifications envisagées – modifications nécessitées essentiellement par l'application de la conception 1971 – sont heureuses. L'Office fédéral, les offices cantonaux et les organismes locaux disposeront d'un instrument de travail efficace et actuel.

2. *Projet de fractionnement et effectifs des organismes de protection d'établissement et des services d'intendance et des transports.* Il nous a paru judicieux et nous n'avons pas fait de proposition particulière à l'Office fédéral, sinon quelques remarques de détail.

3. *Organisation de journées de travail.* Les membres romands de notre association, auxquels se sont joints des participants de villes non membres ont été convoqués à Lausanne le 8 novembre pour une étude sur l'organisation et les tâches des états-majors. Ils ont en outre entendu une conférence du brigadier Stettler sur la future organisation et l'engagement des troupes PA. Le succès de cette rencontre a conduit les membres présents à en demander le renouvellement.

Nos membres ont été invités à assister à un exercice sanitaire combiné dans les installations de l'Hôpital militaire de Mittelgösgen, le 16 novembre 1977.

Le groupe de travail «matériel» s'est réuni le 23 décembre 1977 pour se pencher sur les questions de listes complémentaires de matériel de cuisine, les masques de protection, les motopompes type I et II, etc. Cette session faisait suite à plusieurs séances de groupe de travail de l'OFPC pour les questions de matériel.

Le groupe de travail «administration» a tenu séance le 3 mars 1978, à Olten, pour un échange de vues sur l'application de l'ordonnance sur les contrôles. Il a constaté quelques lacunes mineures à corriger et a examiné la question de l'unification de la comptabilité quant aux frais d'exploitation des cours d'instruction.

Le comité avait prévu une journée de travail sur les problèmes de l'introduction de l'informatique pour les contrôles de la protection civile. Nous avons été contraints pour différentes raisons de la renvoyer au 13 septembre 1978 à Lucerne.

Conclusion

Comme il avait été relevé dans le rapport annuel de 1976/1977, l'activité de notre association est peu spectaculaire, mais néanmoins constante. Actuellement nous sommes donc engagés dans l'étude de la révision de l'ordonnance sur la protection civile. A ce propos, nous remercions le directeur de l'Office fédéral PC de bien vouloir consulter notre groupe sur les nombreuses questions de principe qu'il a à débattre et sur la confiance qu'il nous témoigne. Plus la protection civile progresse dans son organisation, plus nous sommes confrontés à l'ampleur des problèmes que nous avons à résoudre.

Tout le monde sait que les Suisses apprécient particulièrement les groupements et les sociétés: en ce qui nous concerne, nous pouvons prétendre, je crois, que notre association joue un rôle nécessaire. Votre comité, qui en est persuadé, s'efforce de remplir au mieux le mandat que vous lui avez confié. Il espère répondre à votre légitime attente.

Le président en charge:
Georges Cuendet

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et
3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82